



AGIS POUR TES DROITS
De l'expression à l'action

DOSSIER PEDAGOGIQUE 2017



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PARTICIPER A LA GALERIE DES DROITS.....	5
MODALITES DE PARTICIPATION.....	7
REGLEMENT NATIONAL.....	8
CRITERES DE L'ŒUVRE.....	9
PORTER UN REGARD CRITIQUE SUR L'ŒUVRE.....	10
VALORISATION DES PRODUCTIONS.....	11
ABORDER LES DROITS AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES.....	13
LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT.....	15
LE CONCEPT DE LIBERTE D'EXPRESSION.....	16
REFLECHIR SUR SES DROITS ET LES PROMOUVOIR.....	17

Introduction

Les Francas réaffirment que les droits inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (la CIDE) doivent effectivement être mis en œuvre en référence au préambule de la convention : « Il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie en société (...) dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ».

« Agis pour tes droits, de l'expression à l'action » est un dispositif Francas visant à **faire de la CIDE le cadre de références de tous les acteurs éducatifs**, en s'assurant que les droits de l'enfant soient effectifs sur chaque territoire, en **promouvant la CIDE auprès de l'ensemble des citoyens**, en **valorisant la contribution apportée par les enfants** à la vie et à la transformation du territoire.

En Tarn-et-Garonne, l'association départementale des Francas vous propose de participer à ce dispositif à travers **la Galerie des Droits**. Elle rassemble des productions artistiques (affiches, poèmes, photos, BD, recueil de paroles d'enfants, chansons, ...) qui témoignent d'actions en faveur de la promotion et de la défense des droits

Ce dossier est conçu pour vous aider à la mise en œuvre d'un projet « Agis pour tes droits, de l'expression à l'action » avec un groupe d'enfants ou de jeunes.

Il regroupe :

- des renseignements pour mettre en œuvre votre projet
- des idées d'activités pour aborder les droits de l'enfant avec un groupe,
- des informations concernant les Droits de l'Enfant.

N'hésitez pas à contacter les Francas de Tarn-et-Garonne pour vous aider dans cette mise en œuvre.

ATTENTION : Pour participer, vous devez faire parvenir avant le 29 septembre 2017 un bulletin de participation aux :

FRANCAS DE TARN-ET-GARONNE
25 rue d'Albert 82000 Montauban
05.63.66.49.06 / 06.32.14.21.54
accueil.francas82@gmail.com

**PARTICIPER A LA
GALERIE DES
DROITS DE TARN-
ET-GARONNE**

La Galerie des Droits de Tarn-et-Garonne regroupe toutes les œuvres témoignant d'actions en faveur de la promotion et la défense des Droits de l'Enfant (sensibilisation, actions directes, ...).

Elle est la vitrine de l'expression des enfants, des jeunes et des adultes du département.

Modalités de participation

Pour participer à la Galerie des Droits de Tarn-et-Garonne, vous devez vous inscrire par un simple bulletin de participation AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2017.

LES ETAPES DE VOTRE PROJET (recommandations)

1. Prendre connaissance du règlement qui explique ce que c'est, ce que l'on peut faire et ne pas faire
2. Envoyer un bulletin de participation aux Francas de Tarn-et-Garonne
3. Animer un temps sur les droits de l'enfant avec les participants (voir dossier : Aborder les droits avec les enfants et les jeunes, pages 10 à 15)
4. Définir avec les participants les thèmes que l'on veut aborder, les pistes possibles
5. Choisir sur lequel on veut communiquer
6. Élaborer le message : la traduction d'une idée, la formulation d'une revendication
7. Réfléchir au support artistique que l'on veut utiliser pour transmettre le message
8. Réaliser la production
9. Remplir la fiche de présentation

CALENDRIER

Le 29 septembre 2017 au plus tard	Envoyer le(s) bulletin(s) de participation aux Francas de Tarn-et-Garonne ⇒ Vous pouvez bien sûr commencer votre projet avant !
Avant le 6 novembre 2017	Faire parvenir la production artistique aux Francas de Tarn-et-Garonne
Le 22 novembre 2017	Jury départemental (sélection de coups de cœur)
Du 4 au 8 décembre 2017	Exposition nationale (coups de cœur de tous les départements et pays participants). Cette année à Hirson dans l'Aisne
De janvier 2018 à avril 2018	La Galerie des droits départementale peut être exposée à la demande dans des lieux publics, des centres de loisirs, des écoles, ...
Mai-Juin 2018	Diffusion à tous les participants des publications Francas réalisées à partir des coups de cœur (almanachs)

Règlement national

La participation est ouverte à toute personne mineure ou majeure, à titre individuel ou dans une démarche collective, dans le cadre scolaire, comme dans les temps péri et extrascolaires.

L'inscription doit se faire dans une de ces **catégories** :

- 1- les moins de 6 ans (maternelles)
- 2- les 6-11 ans (élémentaires)
- 3- les 12-18 ans (collège et lycée)
- 4- les animateurs Bafa et les adultes

L'opération « Agis pour tes droits » est coordonnée dans chaque département par l'association départementale des Francas. Le bulletin de participation doit lui être adressé (voir carte des départements et coordonnées des associations départementales sur www.francas.asso.fr, rubrique « Près de chez vous »). Les structures éducatives locales de France ou d'ailleurs dans le monde, informent l'AD de l'action ou du projet qu'elles souhaitent mettre en place.

Les récits d'action, les initiatives, les productions, sont **obligatoirement accompagnées d'une fiche de présentation** et envoyés à l'association départementale.

Elles doivent répondre, pour certaines d'entre elles, aux **critères** suivants :

- affiches : réalisées à plat, en petit format A3 ou en grand format 40 cm x 60 cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres)
- vidéos : d'une durée qui ne doit pas excéder 5 minutes, en format AVI
- photos : format 15 x 21 cm
- chanson : d'une durée moyenne de 3 minutes, en format MP3.

Une valorisation en deux temps :

• **Un évènement départemental, « La galerie des droits »**, organisé par les associations départementales, réunit des réalisations et propose des animations, des rencontres, des débats... La réunion d'un jury départemental détermine, après concertation, une sélection de « coups de cœur » qui se distinguent par leur singularité, l'originalité de la démarche, l'ambition du projet, la qualité d'expression, l'implication des participants, la mobilisation d'acteurs.

• **Un évènement national** qui regroupe les sélections départementales est organisé en décembre. Un jury apprécie toutes les productions par catégorie et en sélectionne un certain nombre en vue d'une valorisation dans une publication à destination des enfants.

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un **droit de publication** de leurs productions, valable pour l'ensemble des supports Francas (publications, magazines, sites Internet et blogs).

Les participants, les associations départementales et la Fédération nationale s'engagent à **ne pas utiliser les productions à des fins commerciales**.

Critères de l'œuvre

Critères de participation

Quelle que soit l'œuvre proposée à la Galerie des Droits, il y a quelques critères à respecter pour qu'elle puisse être exposée.

1- L'inscription pour participer doit nous parvenir avant le 29 septembre 2017

- par courrier : Les Francas de Tarn-et-Garonne - 25 rue d'Albert - 82000 Montauban
- par e-mail : accueil.francas82@gmail.com

2- L'œuvre doit nous parvenir avant le 6 novembre 2017 (dans les locaux des Francas : 25 rue d'Albert, 82000 Montauban)

3- L'œuvre doit être accompagnée d'une fiche de présentation (voir en annexe)

Sur cette fiche, on trouvera :

- un titre
- l'origine des auteurs (structure et coordonnées du référent)
- les prénoms des auteurs (noms facultatifs) et l'âge de chacun
- une présentation de l'œuvre : message et technique utilisée
- une présentation de l'organisation du groupe pour réaliser l'œuvre
- les perspectives suite à ce projet

4- Critères spécifiques à certains supports : affiches, vidéos, photos, chanson (voir règlement national, page précédente)

5- Les œuvres ne seront restituées aux participants qu'en fin d'année scolaire

Critères qualitatifs

Un jury départemental sélectionnera quelques coups de cœur parmi les œuvres le 22 novembre 2017. Il ne s'agit pas d'un concours où telle œuvre gagne un prix. Il s'agit plutôt de sélectionner un extrait des productions de Tarn-et-Garonne pour les valoriser au niveau national.

- Certains coups de cœur partiront pour l'exposition nationale des Francas et seront restitués en fin d'année scolaire comme les autres œuvres. Certains de ces coups de cœur pourront se retrouver dans une publication produite par la Fédération nationale des Francas
- Certains coups de cœur partiront auprès de nos partenaires du Togo et de Côte d'Ivoire et y resteront. Ces partenaires font vivre le même projet chez eux et envoient leurs coups de cœur en France. Nous souhaitons donc procéder à un échange pour montrer aux enfants de ces pays ce que nous voulons dire des droits de l'enfant en Tarn-et-Garonne.



Sur la fiche de présentation il y a une case à cocher si vous acceptez le principe que votre œuvre soit envoyée en Afrique sans retour possible.

Les coups de cœur seront choisis par le jury à partir de critères qualitatifs classés en 3 items :

- LE MESSAGE DE L'ŒUVRE
- L'ILLUSTRATION DE CE MESSAGE
- LA DEMARCHE VECUE

Porter un regard critique sur l'œuvre

Répondre à ces questions va aider à vérifier l'ensemble des éléments de l'œuvre mais aussi à porter un jugement sur sa réalisation :

LE MESSAGE DE L'OEUVRE

- Est-ce que l'œuvre a un titre ? Inscrit dans l'œuvre (comme sur une affiche) ou sur un petit écriteau à côté. Ce titre doit expliciter le message que véhicule l'œuvre.
- Le message est-il clair et compréhensible (slogan, titre, ...) ?
- Engage-t-il à la réflexion ou à l'action ?
- Ce message a-t-il du sens ?
- Est-ce que l'œuvre présente bien un avis ou une proposition sur les droits de l'enfant ?
- Y a-t-il des fautes d'orthographe dans le texte ?
- Le message est-il original, poétique, humoristique, ... ?

L'ILLUSTRATION DU MESSAGE

- Le choix du support permet-il de comprendre le message ?
- Est-ce que l'œuvre respecte les critères imposés par le règlement national ?
- Les différents éléments de l'œuvre sont-ils bien clairs ? L'œuvre ne paraît-elle pas trop chargée ?
- Est-on satisfait de l'aspect esthétique de l'œuvre en général : couleurs, forme, écritures, paroles, musiques ?
- Est-ce que l'œuvre vous paraît belle ?

LA DEMARCHE VECUE

Il est proposé que les participants puissent apporter une expression complémentaire à l'œuvre proposée : Pourquoi veut-on faire passer tel message ? Quel est notre avis sur le sujet que l'on a retenu ? Quelles sont nos propositions, nos revendications ? A qui veut-on s'adresser ?

Expliquer la démarche de réalisation de l'œuvre :

- Avant : ce qui vous a amené à cette œuvre, ce qui a été réfléchi ensemble, toutes les étapes qui ont amené à la réalisation de votre œuvre
- Pendant : la manière, les procédés que vous avez utilisés pour réaliser votre œuvre. Comment avez-vous organisé votre groupe, réparti les tâches ? Quelle technique avez-vous employé ?
- Après : ce qui va changer, vos actions futures pour la promotion ou la défense des droits de l'enfant, pour faire vivre le message de l'œuvre

Valorisation des productions

La Galerie des Droits départementale est avant tout une opportunité de valoriser les productions (dans leur dimension artistique et dans les messages que les œuvres diffusent). Cela peut être l'occasion de promouvoir un projet d'animation autour des droits de l'enfant, la participation des enfants et des adolescents et la mobilisation d'acteurs éducatifs.

Les expositions départementale et nationale

Le **22 novembre 2017** aura lieu la première exposition de la Galerie des Droits de Tarn-et-Garonne. Toutes les productions (œuvres artistiques et témoignages d'actions) réalisées dans le Tarn-et-Garonne et dans les pays partenaires (Togo et Côte d'Ivoire) seront exposées.

Tous les participants sont invités à venir visiter la galerie et découvrir ainsi l'expression des autres participants (le lieu et les horaires seront communiqués plus tard). A cette occasion, un jury sera invité à sélectionner des coups de cœur parmi les productions exposées.

Le jury va choisir, selon des critères établis en amont, les œuvres qui se distinguent par leur singularité, l'originalité de la démarche, l'ambition du projet, la qualité d'expression, l'implication des participants, la mobilisation d'acteurs.

Ces œuvres seront envoyées à l'exposition nationale.

L'exposition nationale aura lieu à Hirson (Aisne) du 4 au 8 décembre 2017.

Lors de cette exposition nationale, un autre jury choisira, parmi les œuvres sélectionnées localement, celles qui seront éditées dans une publication « Agis pour tes droits », remise à chaque participant (almanach ou autre...).

Itinérance de l'exposition départementale

La galerie des droits départementale est ensuite disponible tout au long de l'année pour être exposées dans des lieux publics, des centres de loisirs, des écoles, ...

Si vous êtes intéressé pour l'emprunter, merci de nous contacter afin de discuter de votre projet :
05.63.66.49.06 / accueil.francas82@gmail.com

La composition du jury

Ses membres peuvent être sollicités en raison de leur intérêt pour les droits de l'enfant et leur effectivité :

- des membres adultes représentant au mieux les partenariats, institutions et l'environnement : des élus (municipalité, département, ...), des membres de l'Éducation nationale, des parents, des animateurs, des bénévoles et professionnels du monde associatif, des partenaires institutionnels, des militants Francas...
- des enfants et jeunes, non participants au concours.

Participer au jury

Si vous ne participez pas à la Galerie des Droits, n'hésitez pas à demander à participer au jury ou à proposer quelqu'un (05.63.66.49.06 ou accueil.francas82@gmail.com)

Le jury est invité à apporter une appréciation sur l'œuvre et sur sa présentation (voir fiche de présentation en annexe), en portant la même attention aux deux productions.

ABORDER LES DROITS AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant est adoptée par l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle constitue le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale, et reconnaît l'enfant comme sujet de droits.

Elle repose sur **4 principes généraux** :

- la non-discrimination (art 2),
- l'intérêt supérieur de l'enfant (art 3),
- les droits à la vie et au développement (art 6),
- le respect de l'opinion (art 12).

Elle est un **outil idéal pour aider les enfants à apprendre les droits humains**, elle précise les droits de l'Homme spécifiquement applicables aux enfants. Elle fournit les repères nécessaires à la vie en société. La découvrir, la comprendre, c'est se cultiver aux droits de l'Homme dans le respect des droits d'autrui.

La France a signé la CIDE en 1990. En la ratifiant, l'État français s'engageait à mettre ses propres lois en conformité avec les dispositions de la CIDE.

La CIDE se compose de 54 articles qui présentent une quarantaine de droits. Les droits sont partout, à la maison, à l'école ou au centre de loisirs, dans la vie de tous les jours et dans l'environnement proche, sur les écrans des ordinateurs...

Pour les aborder, les Francas proposent 10 points clés qui donnent une grille de lecture utilisable par tous les enfants, à condition d'en adapter le vocabulaire en fonction de la maturité des enfants.

- ❖ J'ai le droit de **m'exprimer**, de **donner mon avis** et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen (*articles 12, 13, 14, 15, 17*).
- ❖ J'ai le droit d'**être soigné** et de bénéficier des soins adaptés à mon handicap et à mon âge (*articles 3, 23, 24, 26, 39*)
- ❖ J'ai le droit d'**être protégé de la violence**, ce qui inclut également la guerre et la prison (*articles 9, 19, 34, 37, 38, 39*)
- ❖ J'ai le droit d'**avoir une éducation** (*articles 23, 24, 28, 29, 32.1, 40.4*)
- ❖ J'ai le droit d'**être nourri, logé**, et de grandir dans de bonnes conditions (*articles 24.2, 27*)
- ❖ J'ai le droit à l'**égalité** en particulier entre filles et garçons (*articles 2, 23, 30*)
- ❖ J'ai le droit de **rêver**, de **rire**, de **jouer** et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives (*articles 3, 23, 30, 31*)
- ❖ J'ai le droit d'**avoir une identité**, une **famille**, une **vie privée** (*articles 2, 7, 8, 9, 10, 16, 20, 21, 22*)
- ❖ J'ai le droit d'**être aimé et respecté** (*articles 6, 18, 34, 35*)
- ❖ J'ai le droit de **ne pas être exploité** (*articles 32, 36*)

La Convention internationale des droits de l'enfant est consultable et téléchargeable dans sa version intégrale sur le blog : <http://agispourtesdroits.org>.

Le concept de liberté d'expression

Ce document a comme objectif principal de fournir un support pour les éducateurs qui souhaitent aborder la notion de liberté d'expression :

- s'approprier le concept de liberté
- s'interroger sur le concept de liberté d'expression
- exercer ses droits d'expression.

La liberté, c'est quoi ?

L'article 4 de la déclaration des droits de l'homme dit que : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Par petits groupes (de 3-4), demander aux participants de sélectionner chacun une photo, une image, un texte, une chanson... qui peut illustrer la liberté : chacun explique pourquoi la photo, le texte qu'il a choisi évoque la liberté.

On peut tenter de discerner ce qui peut être du point de vue objectif (les indications données par le texte ou l'image), de ce qui peut être relatif à ses sentiments (les indications relatives à son interprétation).

- **On cherche à favoriser l'analyse individuelle et collective, et faire comprendre que l'on peut exprimer quelque chose par la parole, par l'image, par l'écrit, par le geste, par des symboles, par des idées.**

À partir de cet échange, toujours en petits groupes, chacun essaie de proposer sa propre définition de la liberté. Ensuite, en fonction de l'âge du public concerné, on essaie de se mettre d'accord sur une seule définition, celle qui peut convenir à tous.

- **On cherche ici à permettre à l'expression individuelle de participer de la réflexion collective.**

Animer un débat avec des enfants ou des jeunes sur le thème de la liberté

On peut concevoir la liberté de deux façons :

- la possibilité de faire ce que l'on veut sans aucune limite (et cela peut vite devenir la loi du plus fort)
- la possibilité de faire ce que l'on veut dans le respect des droits des autres (c'est-à-dire dans le respect de tout ce qui permet à chacun de s'exprimer, de s'épanouir, d'être).

Si l'on retient bien évidemment la deuxième, la liberté suppose donc des limites.

Dans un premier temps, il est proposé une réflexion individuelle autour de deux questions : la liberté est-elle menacée s'il n'y a pas de limites ? Pourquoi faut-il des limites pour se sentir libre ?

- **On cherche ici à favoriser la réflexion, le questionnement, la capacité à penser par soi-même, à développer une pensée critique.**

Dans un second temps, on organise le débat, l'animateur de séance ayant pour rôle de permettre l'expression de chacun, d'organiser la prise de parole, de demander des précisions, de faire compléter les propos.

Un secrétaire est chargé d'ordonner les propos pour en faire une synthèse.

- **On cherche ici à organiser la réflexion collective, dans le respect et l'écoute des différents avis. On veut également démontrer que pour conduire un débat, il faut des règles.**

S'interroger sur la liberté d'expression

La liberté d'opinion, c'est la liberté de penser ce que l'on veut.

L'article 10 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen dit que : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

L'article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

L'article 12 de la CIDE dit que les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

À partir d'une situation (une photo ou une phrase aux propos menaçants, une photo d'une personne ayant des symboles vestimentaires particuliers...), par petits groupes de 3-4 personnes, on essaie de poser les arguments pour ou contre cette situation.

Un secrétaire prend les notes et on réunit les groupes pour prendre connaissance de l'ensemble des argumentaires. En collectif, on se met d'accord pour retenir les quatre arguments les plus forts de sens.

- **On cherche ici à donner sens à la liberté d'opinion (la liberté d'expression ne permet pas d'excuser toutes les opinions : est-ce que je peux tout dire ? Oui, pourquoi ? / Non, pourquoi ?**

Définir la liberté d'expression et poser ses limites

Deux aspects sont à explorer, entre autre pour le débat et la construction collective :

- la liberté d'expression individuelle : ce qui concerne et engage la personne elle-même
- la liberté d'expression collective : ce qui concerne les groupes (liberté de réunion, liberté d'association, liberté de publication, liberté de manifestation).

En France, la liberté d'expression (considérée comme une des libertés fondamentales) est consacrée par l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle est encadrée dans la loi qui fixe des limites : celles qui correspondent à la protection des autres droits.

- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires, injurieux ou de propos qui incitent à la haine raciale, ethnique ou religieuse.

Agir : s'exprimer sur une cause, se mobiliser

S'engager personnellement pour faire changer une situation.

- **On cherche ici à donner sens à l'idée de « se sentir concerné par », sur quoi je suis prêt à m'engager, quelle peut être mon implication personnelle dans l'action collective.**

- Quel sujet nous préoccupe ?
- Sur quoi souhaitons-nous nous exprimer ?
- Sur quoi voulons-nous agir ? Que voulons-nous transformer ?
- Avec quels moyens voulons nous agir : BD, carte postale, affiche, tract, radio, journal, livre blanc... ?
- Dans quels espaces pouvons-nous agir : dans un centre de loisirs, à l'école, dans notre quartier, dans notre commune, dans une formation BAFA...
- Dans quels cadres souhaitons-nous agir : réunion, association, conseil d'enfants...

Réfléchir sur ses droits et les promouvoir

L'objectif est de permettre aux enfants, par l'activité ludique, de réfléchir ensemble, de faire émerger un certain nombre de notions (besoins, envies, droits), de s'exprimer sur leur vécu, et de créer, entre enfants, comme entre enfants et adultes, des discussions et des échanges sur les droits de l'enfant.

Jeu d'images : différencier besoins et envies

Le jeu commence par la constitution d'une collection d'images ou de photos, identifiant des besoins, des envies, comme par exemple : une école, un téléphone portable, un vélo, des jeux, de l'eau, de la nourriture, des vêtements « dernier cri », un ordinateur personnel, des amis, des bonbons, un médicament, un ours en peluche, un ballon... (avec des petits, on peut utiliser directement des objets).

Les supports collectés sont donnés au groupe d'enfants en leur demandant de les classer en deux catégories : ce qui correspond à un besoin, ce qui correspond à une envie. On essaie d'expliquer pourquoi. Chacun peut s'exprimer et une discussion peut s'engager pour comprendre la différence entre « j'ai envie de » et « j'ai besoin de ».

Jeu d'images : ce que je vois, ce que je comprends

Constituer une collection d'images, de photos... de situations qui concernent les enfants, tirées de magazines ou en prenant d'anciennes affiches Agis pour tes droits (utiliser par exemple d'anciens almanachs ou aller sur le site agispourtesdroits.org). Il en faut une par enfant.

Chacun en reçoit une, l'observe et essaie de répondre à ces questions : qu'est-ce que c'est ? De quoi cela parle ? Est-ce que cela concerne tous les enfants ? Est-ce que je peux avoir à vivre la situation décrite ?

Des débats s'organisent sur les photos : il faudra faire ressortir ce qui interpelle, pose question, ou choque... et progressivement introduire la notion de droit.

Jeu d'expression

Faire deviner aux membres du groupe, un mot, une situation ou une action par un dessin.

Tous les enfants piochent un petit papier sur lequel est écrit un mot illustrant un thème en rapport avec les droits. Après un temps de réflexion, chacun son tour, les enfants dessinent devant les autres, sur un grand tableau blanc, des indices pour faire devenir le mot en question, ou l'interprètent sous forme de saynètes.

Après chaque mot trouvé, le groupe avec l'adulte, peut engager une discussion, si cela amène à compléments, explications...

Jouer avec les mots et les sons

On sélectionne une collection de slogans et on en donne une appréciation : est-ce que la phrase est chantante ? Y a-t-il un jeu de mots, une métaphore, une rime... ? Y a-t-il un sens propre, un sens figuré ?

Ensuite, on s'amuse à inventer des slogans, à modifier un slogan publicitaire existant...

À partir d'un sujet ou d'un objet, on choisit un substantif, un adjectif, un verbe et on essaie de construire un slogan.

Analyse d'affiches

On montre une affiche à un groupe d'enfants. Ensuite on la cache et on leur demande ce qu'il ont vu, compris : ce que j'ai vu en premier, pourquoi cela a-t-il attiré mon regard ? On permet ainsi de mettre en évidence le lien entre un message et une illustration.

On peut décliner ce principe pour repérer d'autres liaisons : quelles sont les couleurs dominantes... Dans ce cas, on mettra en évidence la relation entre le message et le choix des couleurs.

On peut aussi donner plusieurs affiches, l'activité consistant à les trier par nature : celles qui informent, celles qui alertent, celles qui sont publicitaires, celles qui ont une fonction de décoration.....

On repère ainsi les éléments de classement.

La fresque ou le mur d'expression

Le but est de créer un libre moyen d'expression pour sensibiliser aux droits de l'enfant. Cette fresque est adaptable à toutes les tranches d'âge. Il s'agit de faire un dessin, écrire une phrase, élaborer un message ou un slogan... en rapport avec les droits de l'enfant.

Une autre possibilité sera de réaliser une grande affiche présentant et illustrant chacun des principaux droits de l'enfant, ou encore une affiche par droits, qui permet à chacun de s'exprimer.

Quelques questions pour aborder un thème

Quelles sont les différences entre un adulte et un enfant ?

Être en bonne santé, qu'est-ce que cela veut dire ?

Quel est le rôle d'un vaccin, d'un médicament ?

C'est quoi l'état civil ? À quoi cela sert-il ?

Que peut-on attendre du délégué de classe ?

Naviguer sur Internet peut-il être dangereux ?

Est-ce qu'il est important que tout le monde sache lire ?

Pourquoi j'ai le droit de donner mon avis ?

Pourquoi certains enfants ne vont jamais au musée, au zoo, à la médiathèque, au théâtre ?

Que veut dire « manger à sa faim » ?

Qu'est-ce qui est indispensable pour bien grandir ?

Pourquoi les enfants ont-ils des droits à eux ?

Faut-il être adulte pour avoir droit à la parole ?

Pourquoi l'école est-elle importante ?

Que veut dire être libre ?

Peut-on tout dire ?

Deux outils gratuits et ludiques

À destination des enfants, des adolescents et de leurs accompagnants, créés par le Défenseur des droits :

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/Panneau_pedagogique.pdf

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/Jeu_7familles_Web_Planches.pdf



Association départementale des Francas de Tarn-et-Garonne



25 rue d'Albert
82000 Montauban



05.63.66.49.06
06.32.14.21.54



accueil.francas.82@gmail.com